

A Olivier Véran, Ministre des Solidarités et de la Santé
Le 13 mai 2020

Monsieur le Ministre,

Des masques du stock d'Etat, à raison de 10 par semaine, sont réservés depuis ce 11 mai 2020 aux personnes à très haut risque médical de développer une forme grave de covid-19, dont font partie les patients dialysés que nous représentons.

Nous nous félicitons de cette mesure nécessaire, qui permet aux personnes les plus fragiles vis-à-vis du virus de se protéger de façon adaptée, dans leur quotidien, pour se déplacer, de rencontrer leurs proches, et au total de préserver leur place dans la société et dans l'espace public.

Nous recevons cependant ces derniers jours des témoignages de nos adhérents dialysés. Ils nous indiquent que leurs structures de dialyse les ont informés qu'elles ne leur fourniraient plus de masques destinés à leurs séances de dialyse et qu'il leur appartenait désormais d'apporter leurs masques issus du stock d'Etat.

Ces pratiques nous semblent totalement anormales de la part d'établissements de santé. Elles remettent gravement en question le droit de ces personnes à se protéger au quotidien, en dehors des soins qu'elles reçoivent.

Il nous semble urgent que votre Ministère rappelle aux acteurs de la dialyse leurs obligations en matière de protection des patients mais aussi de respect de leurs droits les plus élémentaires, en particulier en période de crise sanitaire leur faisant courir des risques importants.

Comptant sur votre compréhension, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre, nos salutations respectueuses.

Nathalie Mesny,
Présidente de Renaloo
www.renaloo.com